Image not found or type unknown

Propriété envahie par des pigeons

Par **JP20600**, le **06/02/2024** à **10:42**

Bonjour

La propriété ou je réside est depuis plusieurs mois envahie par des pigeons.

Sur le terrain mitoyen qui appartient à un bailleur social un un locataire nourrir les pigeons et donc de plus en plus leur nombre augmente et cela devient très pénible

Les rebords des fenêtres sont recouverts de fientes, de plumes et de puces, ces pigeons génèrent une insalubrité importante.

J'ai essayé de passer par la Mairie pour leur signaler cet état, la Mairie dit qu'elle ne peut intervenir car c'est du privatifs, la Mairie devait joindre le bailleur social mais pour le moment rien, moi je ne peux le joindre je n'ai pas les contacts et sur leur site internet je n'en trouve pas (Immobliere3F)

J'ai demandé à notre syndic d'agir mais pour le moment rien.

Je crois qu'il est interdit de nourrir les pigeons mais comment faire pour réussir une bonne fois pour toute de cesser ce nourrissage de pigeons.

Voie judiciaire ou autre

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **06/02/2024** à **10:50**

Bonjour,

A lire :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34920

"Des arrêtés préfectoraux peuvent interdire de nourrir les animaux sauvages, notamment les pigeons."

Proposez des devis de dispositifs anti-pigeons au vote de votre prochaine AG.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés